

TABLE DES MATIÈRES

Introduction générale	19
I. Le phénomène organisation non gouvernementale	19
II. La définition de l'organisation non gouvernementale	24
III. La problématique du sujet	30
Première partie. Le statut consultatif et l'exclusion de l'organisation non gouvernementale de la mise en œuvre du droit international	33
Section I. L'article 24 du Pacte de la Société des Nations	34
I. Analyse de l'article 24 du Pacte	34
II. Pratique de la Société des Nations	35
III. La pratique du Bureau international du Travail	37
Section II. L'article 71 de la Charte des Nations Unies	38
I. La consécration de l'organisation non gouvernementale.	38
II. La fonction de catalyse opérée par l'article 71 de la Charte	40
III. L'aménagement des relations entre les Nations Unies et les orga- nisations non gouvernementales	44
A. Domaine de ces rapports	44
B. Régime de ces rapports	45
C. Evolution de la pratique de l'article 71	49
Section III. Le <i>locus standi</i> des organisations non gouvernementales	49
I. Les dispositions statutaires de la Cour et le <i>locus standi</i>	49
A. Le <i>locus standi</i> des organisations non gouvernementales dans la procédure contentieuse	52
B. Le <i>locus standi</i> des organisations non gouvernementales dans la procédure consultative	54
II. L'évolution des textes	56
III. L'évolution de la pratique	60
A. La pratique de la Cour permanente de Justice internationale	60
B. La pratique de la Cour internationale de Justice	62
Conclusion de la première partie	65
Deuxième partie. Les organisations non gouvernementales partenaires de la mise en œuvre du droit international	67
Section I. Les principaux domaines du partenariat des organisations non gouvernementales pour la mise en œuvre du droit international	69
I. Le droit humanitaire et le partenariat des organisations non gou- vernementales	70
II. Les droits de l'homme et le partenariat des organisations non gou- vernementales	73
III. L'environnement et le partenariat des organisations non gouver- nementales	76
Section II. Le cadre juridique de la mise en œuvre du droit internatio- nal par les organisations non gouvernementales	79
Sous-section I. Les organisations non gouvernementales et l'appli- cation des normes de droit international	80

ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL
FONDÉE EN 1923 AVEC LE CONCOURS DE LA
DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE

RECUEIL DES COURS

COLLECTED COURSES OF THE HAGUE
ACADEMY OF INTERNATIONAL LAW

1997

Tome 270 de la collection



1999

MARTINUS NIJHOFF PUBLISHERS
The Hague/Boston/London

I. Le contrôle de l'application des normes de droit international . . .	80
A. L'objet du contrôle exercé par les organisations non gouvernementales	81
B. La portée des contrôles exercés par les organisations non gouvernementales	84
II. La conservation de la norme internationale	88
A. La sauvegarde des normes par les organisations non gouvernementales	88
B. La diffusion des normes internationales	90
Sous-section II. Les organisations non gouvernementales et le cercle des acteurs juridiques internationaux	91
I. Le développement de l'influence et de la présence des organisations non gouvernementales : la conquête du soutien de l'opinion publique	91
A. L'organisation non gouvernementale concurrent direct de l'Etat	92
B. L'organisation non gouvernementale adversaire de l'Etat	93
C. L'organisation non gouvernementale substitut de l'Etat	95
II. La quête du statut juridique international et la mise en œuvre du droit international	96
A. Aménagements du principe de la territorialité des lois	96
1. La personnalité internationale du Comité international de la Croix-Rouge	96
a) La personnalité juridique du CICR	97
b) Le statut du délégué	98
2. La reconnaissance de la personnalité juridique des organisations non gouvernementales et le Conseil de l'Europe	98
B. Questions pendantes	99
Conclusion générale	101
Bibliographie	103